

Soins à domicile

Vous avez besoin de soins – Nous vous accompagnons

Participation de l'assurance de base

Conformément à l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), l'assurance de base verse une participation pour les soins à domicile prescrits par un médecin tels que l'évaluation de la nécessité des soins, les soins des plaies ou les prises de sang.

Pour ce qui est de ces participations, le Conseil fédéral a défini et harmonisé la procédure à l'échelon national, en fonction des divers besoins en matière de soins (art. 7a, al. 1 OPAS).

L'assurance de base prend en charge les participations aux coûts de soins comme suit:

- évaluation et conseil: CHF 79.80 par heure;
- soins infirmiers: CHF 65.40 par heure;
- soins de base: CHF 54.60 par heure.

Les participations de l'assurance de base sont facturées par périodes de 5 minutes (au minimum 10 minutes).